



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier/11,rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Parliamentary Precinct Division/Acquisitions de la Cité
parlementaire
222 Queen Street / 222, rue Queen
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet DDQ- Îlot 2-Concours d'architecture Demande de qualification-Îlot 2-Concours d'architecture	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP771-200660/C	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client EP771-200660	Date 2021-01-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PPS-007-28035	
File No. - N° de dossier 007pps.EP771-200660	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-03-02 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Cory D.	Buyer Id - Id de l'acheteur 007pps
Telephone No. - N° de téléphone (613) 990-3941 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 990-4447
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Îlot 2 Ottawa, ON	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 005 vise à publier les questions et les réponses au sujet de la Demande de qualification - Îlot 2 - Concours d'architecture, et à modifier la DDQ.

1. Questions et réponses

Question #016

E.II et F.IV - À la lumière du Covid-19 et des mesures de confinement dans certaines régions du Canada, TPSGC autoriserait-il les soumissions numériques et supprimerait-il l'obligation d'envoyer des copies imprimées et des soumissions par la poste ?

Réponse #016

Compte tenu de la nature des soumissions et du fait que l'évaluation sera faite sur la base d'une copie papier, l'exigence demeure inchangée.

Question #017

En tant qu'entreprise ou entité unique répondante, devons-nous répondre à la section 3 de l'annexe B : EPEP 1 - Questionnaire de préqualification ? ou, s'agit-il uniquement des membres d'une co-entreprise officielle ? Ie. si nous le laissons en blanc (nous ne sommes pas une coentreprise commune), sommes-nous considérés comme non conformes ?

Réponse #017

Indépendamment de la constitution du répondant, l'annexe B, EPEP questionnaire de préqualification DOIT être soumise. Lorsque le répondant est une entité unique, le formulaire doit être rempli par l'entité unique ; dans le cas d'une coentreprise, toutes les entités constitutives doivent soumettre un formulaire individuellement.

Question #018

F.XXII et Annexe B : EPEP 1 Questionnaire de préqualification section 8- Assurance ; Dans quelle section de la réponse à la DDQ devons-nous fournir une preuve d'assurance ? Cette preuve sera-t-elle prise en compte dans la limite globale du nombre de pages de la réponse.

Réponse #018

La copie du certificat d'assurance demandé doit être incluse par le répondant et annexée au volume 1 de la réponse, voir paragraphe 216 b) - Soumission du QPQ. Aucune limite de pages n'est fixée pour le volume 1.

Question #019

Critères D4 et F.II - Chacune des quatre personnes clés (architecte concepteur principal, architecte exécutif principal, architecte concepteur principal, architecte exécutif principal) doit-elle être agréée par l'OAA ? Ou certaines/la plupart peuvent-elles être membres de l'OAA ? Si, par exemple, l'architecte concepteur principal a plus de 20 ans d'expérience, mais n'est pas actuellement membre de l'OAA, cela serait-il considéré comme non conforme, sans résultat ou acceptable si d'autres membres de l'équipe - en particulier au niveau principal - sont membres de l'OAA ?

Réponse #019

Il n'y a pas d'exigence implicite ou explicite que les personnes clés soient actuellement titulaires d'une licence OAA. Toutefois, en soumettant une réponse, le répondant DOIT se conformer à la loi sur les architectes. Voir la réponse à la question 001 publiés sous la modification 002.

Question #020

Est-ce qu'une firme d'ingénieur avec plusieurs bureau à l'international, pourrait dédié un bureau hors Ontario à notre équipe durant le concours, et dans l'éventualité où notre équipe est lauréate, travaillé en lien avec leur bureau en Ontario ?

Réponse #020

Oui, sous réserve du respect de l'annexe B - EPEP PQQ, points 2.3.4a) , 2.4.4a) et 2.5.4a)

Question #021

F.XIX - Des attestations de sécurité pour le personnel sont-elles requises pour l'étape de l'appel d'offres ? Ou bien, TPSGC l'exigera-t-il pour une étape ultérieure comme la demande de propositions pour les soumissionnaires présélectionnés, ou avant l'attribution du contrat?

Réponse #021

Non, les attestations de sécurité pour le personnel ne sont pas requises à l'étape de la demande de qualification. Les attestations de sécurité doivent être en place comme condition de l'attribution du contrat. Les soumissionnaires sont FORTEMENT encouragés à entamer ce processus d'autorisation dès maintenant, car il peut être long.

Question #022

À l'issue du concours de conception et sous réserve de l'approbation et du financement du gouvernement du Canada, le Canada a l'intention, dans le cadre d'une procédure distincte, de négocier ultérieurement un contrat pour la réalisation du projet du bloc 2 avec le lauréat du premier prix de l'appel d'offres.

- Pouvez-vous expliquer les conditions auxquelles vous procéderez à la réalisation du projet gagnant ? Certains facteurs doivent-ils être réunis pour procéder à l'élaboration du projet ?
- Pouvez-vous expliquer ce qui est nécessaire pour obtenir l'approbation et le financement du gouvernement du Canada afin de poursuivre le projet ?

Réponse #022

Les conditions peuvent inclure l'acceptation sociale générale de la proposition de conception, la conformité avec les paramètres de coûts et de planification établis pour le projet, et les conditions économiques et financières générales.

Conformément au calendrier des pouvoirs délégués du gouvernement du Canada, le ministère de SPAC doit obtenir les pouvoirs délégués du Conseil du Trésor. Les pouvoirs délégués nécessaires comprendront les demandes d'accès aux fonds réservés auprès du Trésor et l'autorisation de passation de marchés.

Question #023

Le programme qui doit être aménagé en B2-Est et B2-Ouest comprend des bureaux parlementaires, des salles de comités et des espaces de soutien et de service connexes.

- Pouvez-vous nous en dire plus sur les "espaces de soutien et de services connexes" ? Y aura-t-il des logements, des résidences et des commerces ?
- Pouvez-vous fournir une liste de programmes spécifiques et les mètres carrés approximatifs que vous prévoyez pour chaque programme de cette liste ?

Réponse #023

Les espaces de soutien et de service connexes sont ceux qui sont directement nécessaires pour soutenir les fonctions des bureaux parlementaires et salles de comités. Le programme n'inclue PAS de fonction résidentielle. Les fonctions de commerce au détail sont des fonctions accessoires, compte tenu de la situation urbaine du projet et de sa proximité avec le mail commercial de la rue Sparks. Les exigences du programme seront fournies à terme, aux participants désignés par le biais de cette DDQ

Question #024

Y a-t-il un pourcentage déterminé de nouvelles constructions par rapport à la rénovation ?

Réponse #024

L'ensemble exhaustif des paramètres, des règlements de considération et des politiques affectant ce réaménagement sera fourni aux répondants préqualifiés invités à participer à la phase 2.

Question #025

Pour les bâtiments existants sur ce site, outre les possibilités de réimaginer l'aspect extérieur de l'édifice Bravoure, quelles sont les exigences pour les autres bâtiments ? Certains bâtiments peuvent-ils être réduits à leur structure et entièrement reconçus ?

Réponse #025

L'ensemble exhaustif des paramètres, des règlements de considération et des politiques affectant ce réaménagement sera fourni aux répondants préqualifiés invités à participer à la phase 2.

Question #026

Référence Annexe C : EPEP 2 - Onglet PROJETS DE REFERENCE

Pourriez-vous confirmer que toutes cellules sous les colonnes de critères , aux lignes 35 à 41, 66, 89 et 91 de l'onglet EPEP 2 ne sont pas censées avoir des formules calculant (multipliant) l'échelle de notation x le facteur de pondération ?

Il a été noté que la formule ne s'applique qu'à certains critères du projet 5 - structurel, comme les colonnes J66 et AD66, et du projet 6 - mécanique et du projet 7 - électrique, comme les colonnes AA89 et AA91. Pourriez-vous examiner la matrice et confirmer que le calcul est correct ?

Réponse #026

Veuillez consulter les matrices de notation mises à jour dans les "pièces jointes" sur achatsetventes : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-PPS-007-28035>

Question #027

Concernant le paragraphe 119 :

SPAC considérera que la référence à plus de deux projets dans la réponse a l'EPEP 3, affaiblit la réponse et justifie une note inférieure. De même, le fait de ne pas inclure un projet conçu directement par l'architecte concepteur principal ou l'architecte concepteur responsable, comme indiqué au paragraphe 118 c), entraînera également un ajustement de la note. Dans les deux cas, une déduction de la note globale de SRE 3 de -30 % sera appliquée.

Veuillez confirmer si la déduction de la note est cumulative. Autrement dit, les DEUX (la référence à plus de deux projets dans SRE 3) ET (n'incluant pas un projet rédigé par l'architecte concepteur principal ou l'architecte concepteur principal) entraîneraient-ils une déduction de score de -60 % ?

Réponse #027

Oui. La déduction de 30 % s'appliquera lorsque l'une ou l'autre des conditions sera remplie, et lorsque les deux conditions seront remplies, la déduction totale sera donc de 60 %.

Veuillez consulter la modification ci-dessous et les matrices de notation mises à jour dans les "pièces jointes" sur achatsetventes : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-PPS-007-28035>

Question #028

La DDQ stipule que les réponses doivent être soumises uniquement à l'unité de réception des offres de SPAC

Pour une raison quelconque, nous ne voyons pas la date et l'heure sur la page 1 de l'appel d'offres. Pouvez-vous clarifier la date de clôture?

Réponse #028

La date et l'heure de clôture se trouvent sur la première page de la demande de qualification et de chaque modification qui en découle sous l'onglet "Invitation à soumissionner" sur achatsetventes, comme le montrent les images ci-dessous.

Documents d'invitation à soumissionner Cliquer pour réduire ▲

Filtrer les articles

Fichier	Numéro de la modification	Langue	Téléchargement par événement unique (page française)	Date d'ajout
ABES_PROD_PW_PPS_B007_E28035_EBSU003.PDF	003	Anglais	7	2021-01-13
ABES_PROD_PW_PPS_B007_F28035_EBSU003.PDF	003	Français	6	2021-01-13
ABES_PROD_PW_PPS_B007_E28035_EBSU002.PDF	002	Anglais	7	2021-01-05
ABES_PROD_PW_PPS_B007_F28035_EBSU002.PDF	002	Français	15	2021-01-05
ABES_PROD_PW_PPS_B007_E28035_EBSU001.PDF	001	Anglais	9	2020-12-31
ABES_PROD_PW_PPS_B007_F28035_EBSU001.PDF	001	Français	19	2020-12-31
ABES_PROD_PW_PPS_B007_E28035_EBSU000.PDF	000	Anglais	15	2020-12-22
ABES_PROD_PW_PPS_B007_F28035_EBSU000.PDF	000	Français	29	2020-12-22

Affiche 1 à 8 de 8 entrées

Pièces jointes Cliquer pour réduire ▲

Filtrer les articles

Fichier	Numéro de la modification	Langue	Téléchargement par événement unique (page française)	Date d'ajout
ddq-rfq-ep771-200660-c.zip	Pas disponible	Bilingue	25	2020-12-22

Affiche 1 à 1 de 1 entrées

Cliquez sur ces liens pour consulter les plus récentes modifications à la DDQ et sa première page

Solicitation No. - N° de l'invitation
EP771-200660/C
Client Ref. No. - N° de réf. du client
20200660

Amd. No. - N° de la modif.
005
File No. - N° du dossier
EP771-200660.007PPS

Buyer ID - Id de l'acheteur
007PPS
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME



Public Works and
Government Services
Canada

Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier/11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Parliamentary Precinct Division/Acquisitions de la Cité
parlementaire
222 Queen Street / 222, rue Queen
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet DDQ- Îlot 2-Concours d'architecture Demande de qualification- Îlot 2 - Concours d'architecture	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP771-200660/C	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client EP771-200660	Date 2021-01-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-SPPS-007-28035	
File No. - N° de dossier 007pps.EP771-200660	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2021-03-02 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Cory D.	Buyer Id - Id de l'acheteur 007pps
Telephone No. - N° de téléphone (613) 990-3941 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 990-4447
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Îlot 2 Ottawa, ON	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Question #029

Annexe B : EPEP 1 Questionnaire de préqualification, section 2, points 2.1.5 d), 2.2.5 d) et 2.6.5 d) ; où une firme étrangère inclut-elle la copie de la lettre notifiant l'Ontario Association of Architects de sa participation à cet appel d'offres.

Réponse #029

Si cette situation s'applique au répondant, une copie de la notification à l'OAA doit être incluse par le répondant et annexée au volume 1 de la réponse, voir le paragraphe 216 b) - Soumission de la QPQ. Le volume 1 n'est pas limité en nombre de pages. Le défaut d'inclusion entraînera le non recevabilité de la réponse.

Question #030

La réconciliation et l'espace des peuples autochtones

Le DDQ indique que les considérations indigènes n'auront d'influence que par sa proximité avec l'espace des peuples autochtones entre les blocs est et ouest qu'il délimite. Pouvez-vous expliquer comment la perspective autochtone du Canada sera reflétée dans la représentation de l'équipe/la paternité de ce projet, et s'étendre au-delà de la vision post-coloniale du site qui inclut les idées de "ville et couronne" pré-colonisées qui apparaissent tout au long de la DDQ (par exemple, l'approche de la création de lieux p. 76) ?

1. En outre, veuillez expliquer pourquoi une expérience qui implique une intégration réussie de la perspective autochtone n'est pas incluse dans les critères d'évaluation.
2. Quel est le calendrier de l'Espace des peuples indigènes au cœur du site ? Sera-t-il prêt à alimenter la proposition de concept de design lors de la prochaine étape du processus de sélection et sera-t-il mis à la disposition des 12 concurrents présélectionnés ?
3. Étant donné qu'il y a huit ou neuf nations autochtones dans la région, comment l'engagement sera-t-il traité dans le cadre du processus de concours pour garantir que le design de l'îlot 2 reflète une approche holistique et inclusive ?

Réponse #030

Le projet conjuguera de multiples contraintes et objectifs. La DDQ se concentre sur les principales disciplines qui orienteront l'ensemble de l'équipe des concurrents. Veuillez-vous référer aux réponses précédentes 002 et 003 publiés sous la modification 003. Ces réponses fournissent le contexte et les conditions de l'élargissement de l'équipe du répondant concurrent une fois qu'elle aura été préqualifiée et invitée à passer à l'étape 2 - Demande de propositions.

SPAC S'est assuré que les perspectives autochtones soient représentées adéquatement à même le jury.

Le calendrier de l'Espace des peuples autochtones (EPA) sera en grande partie déterminé par les parties prenantes autochtones, qui détiennent les principales décisions de gouvernance à cet égard. L'appel d'offres décrit les interfaces connues à ce jour entre le réaménagement parlementaire dans le bloc 2 et l'EPA adjacent.

Question #031

Symbole du Canada

Quelle est l'intention symbolique globale du projet ?

Réponse #031

Cela sera décrit dans le dossier de concours remis aux répondants préqualifiés invités comme concurrents à participer à la phase 2 - Concours de conception.

Question #032

Notation du patrimoine par rapport aux nouvelles constructions

Étant donné que la majeure partie du projet concerne la réhabilitation et l'adaptation de 11 bâtiments historiques, pourquoi les critères d'évaluation récompensent-ils de manière disproportionnée les nouvelles constructions ? Le site du bloc 2 est occupé par des bâtiments existants, dont beaucoup ont une désignation patrimoniale. Veuillez préciser pourquoi la note la plus élevée est attribuée aux types de projets qui sont constitués à 95 % de nouvelles constructions, alors que le critère A2(b), en tant que typologie de nouvelles constructions et de rénovation ou de transformation, est plus pertinent pour le mandat et le critère du Bloc 2 énumérés sous B2, à la page 64, et plus précisément les deux critères suivants :

- b) complexe de plusieurs bâtiments/unités de bâtiment
- c) l'intégration des bâtiments historiques

Réponse #032

Veuillez-vous référer à la question 10 similaire publiés sous la modification 004 et à la réponse fournie.

Question #033

Vision et plan à long terme pour la Cité parlementaire

La VPLT est en cours d'évolution, et comme indiqué dans l'appel d'offres (page 16) et sur le site web, le changement le plus important est "le passage d'une approche bâtiment par bâtiment à un campus parlementaire intégré modernisé, tout en continuant à restaurer les bâtiments restants dans l'enceinte". Les concurrents seront-ils tenus d'examiner les implications de leur conception sur les blocs 1 et 3 en termes d'approche plus large du campus ?

Réponse #033

Des informations seront fournies aux concurrents préqualifiés à même le dossier de concours. Le site du concours et la portée du concours restent tels qu'indiqués dans la DDQ.

Question #034

Aménagement du paysage et du domaine civique

La DDQ décrit le site du Bloc 2 comme ayant une "relation directe avec l'espace ouvert et le cadre semblable à un parc de la pelouse de la colline du Parlement" tout en précisant que le site est lui-même dépourvu de caractéristiques paysagères distinctes. L'appel d'offres souligne également la possibilité de renforcer le lien et d'enrichir l'expérience de la capitale, ainsi que de son site et de ses environs. Étant donné l'importance de la cité parlementaire et du site du Bloc 2 en tant que domaine civique et paysage culturel significatif, la soumission et l'évaluation des qualifications ne devraient-elles pas inclure un architecte paysagiste ?

Réponse #034

Veuillez-vous référer à la réponse fournie à la question 030 ci-dessus. La réponse reste ici similaire dans la mesure où elle s'applique à la spécialité de l'architecture du paysage.

Question #035

Client et utilisateurs

Le client sera aussi important que les architectes choisis pour réaliser la vision. Une personne ou un groupe de personnes a-t-il été désigné pour représenter le client pendant toute la durée du projet ?

En ce qui concerne le programme de construction, pourriez-vous préciser à qui sont destinés les locaux permanents du Parlement ?

Réponse #035

Il existe des organisations établies qui représentent le client utilisateur final.

Comme indiqué dans l'appel d'offres, les espaces aménagés sont destinés à accueillir les fonctions parlementaires : Chambre des communes, Sénat du Canada et Bibliothèque du Parlement.

Question #036

La référence à la pandémie est notamment absente de la DDQ. Les concurrents seront-ils invités à considérer leurs concepts de conception dans le cadre d'un monde post-pandémique, et les impacts prévus sur la nature du travail ?

Réponse #036

Cet aspect n'est pas pris en compte à ce stade.

2. Modification à la DDQ

À: Annexe C: Explication et matrices de notation, Matrices de notation

SUPPRIMER: Les images des matrices de notation dans son intégralité

INSÉRER:



Concours d'architecture
Réaménagement de la Cité parlementaire – lot 2 à Ottawa (Ontario)
EPEP 2 - PROJETS DE REFERENCE

Pour plus de détails sur les critères, veuillez vous reporter à la Section D/IV et à l'annexe C - EPEP 2 : Définitions des critères et méthode de notation.

A : Critères techniques

B : Critères de qualité

Total de A+B

I. Projet de référence - Architecture

Échelle de notation Facteur de pondération	Critère A1			Critère A2			Critère A3			Critère A4					Critère A5		Critère A6			Critère A7	
	0	3	5	0	2	5	0	2	4	5	0	2	4	5	0	5	0	3	5	0	5
Caractéristiques de la complexité en fonction de la typologie de projet	Faible complexité			Remise à neuf ou conversion			1-3 ou 2-4 postes de service (PhD)			Jusqu'à 5 000 m2 de superficie utilisable (SU)/10 000 m2 de superficie brute (SB)					Projet non réalisé à l'étape de la planification		Réalisé avant 2000			Responsabilité à 3 titre d'expert-conseil principal	
	Complexité moyenne			Nouvelle construction ou remise à neuf ou nouvelle construction et conversion			Au moins 1-3 ou 2-4 PhD			5 000 m2 SU/10 000 m2 SB jusqu'à 10 000 m2 SU/20 000 m2 SB					Projet réalisé (occupation) ou construction en cours (enveloppe de bâtiment achevée)		Réalisé entre 2000 et 2014			Ne s'applique pas pour ce projet	
	Complexité élevée			Nouvelle construction			Au moins 2-5 PhD			10 000 m2 SU/20 000 m2 SB jusqu'à 15 000 m2 SU/30 000 m2 SB					Réalisé en 2014 ou après		Statut de projet				
Projet 1 - Arch.	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Projet 2 - Arch.	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Projet 3 - Arch.	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Projet 4 - Arch.	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5

Sous-total 1A Maximum : 400 points	400
--	-----

Critère B1	Critère B2			Critère B3	
	0	3	5		0
Originalité de la solution d'ingénierie	Moyenne			Non-application d'un mécanisme d'évaluation environnementale et d'une évaluation du cycle de vie	
	Élevée				
	En cours				
Pertinence des solutions de l'Étape 2	Moyenne			Application d'un mécanisme d'évaluation environnementale	
	Élevée				
	En cours				
Application d'un mécanisme d'évaluation environnementale et d'une évaluation du cycle de vie	Moyenne			Application d'un mécanisme d'évaluation environnementale et d'une évaluation du cycle de vie	
	Élevée				
	En cours				

Sous-total 1B Maximum : 400 points	400
1A+1B	800

Concours d'architecture
Réaménagement de la Cité parlementaire – Îlot 2 à Ottawa (Ontario)

EPEP 3 - COMPÉTENCES ET HABILÉTÉS DU RÉPONDANT

Pour plus de détails sur les critères, veuillez vous reporter à la Section D.V et à l'annexe C - EPEP 3 : Définitions des critères et méthode de notation.

	Échelle de notation	Description des notes					Total C1 à C8
		1	2	3	4	5	
		Pauvre et bien inférieure aux exigences	Répond à certaines exigences, mais pas à toutes, avec des lacunes importantes	Réponse satisfaisante qui répond à la plupart des exigences et constitue une bonne réponse dans certains domaines	Une réponse robuste qui est très satisfaisante dans tous ses aspects et qui surpasse les attentes pour certains aspects	Réponse remarquable qui surpasse les exigences à tout point de vue.	
Critère C1							
Conciliation de plusieurs contraintes	Note de base	5					
	Facteur de pondération	20.0					
							Note pondérée 100
Critère C2							
Réponse imaginative au programme et aux besoins fonctionnels	Note de base	5					
	Facteur de pondération	10.0					
							Note pondérée 50
Critère C3							
Insertion dans le bâti	Note de base	5					
	Facteur de pondération	15.0					
							Note pondérée 75
Critère C4							
Dialogue avec les parties prenantes et approbations réglementaires	Note de base	5					
	Facteur de pondération	20.0					
							Note pondérée 100
Critère C5							
Authenticité et cohérence de la conception	Note de base	5					
	Facteur de pondération	10.0					
							Note pondérée 50
Critère C6							
Accessibilité et inclusion	Note de base	5					
	Facteur de pondération	5.0					
							Note pondérée 25
Critère C7							
Approche en matière de durabilité	Note de base	5					
	Facteur de pondération	10.0					
							Note pondérée 50
Critère C8							
Gestion de projets	Note de base	5					
	Facteur de pondération	10.0					
							Note pondérée 50
Sous - total - EPEP 3 - Compétences et habiletés du répondant (maximum : 500 points)							500
Ajustement de la note		Oui	Non				
Est-ce que la réponse à EPEP 3 se reporte à plus de 2 projets?	Sélectionner (x)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Est-ce que la réponse à EPEP 3 inclut un projet élaboré par l'architecte concepteur principal ou l'architecte concepteur responsable?	Sélectionner (x)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Ajustement de la note							0%
Total - EPEP 3 - Compétences et habiletés du répondant (maximum : 500 points)							500

Concours d'architecture
Réaménagement de la Cité parlementaire – Îlot 2 à Ottawa (Ontario)

EPEP 4 - COMPOSITION, CAPACITÉS ET APTITUDES DE L'ÉQUIPE

Pour plus de détails sur les critères, veuillez vous reporter à la section VI et à l'annexe C - EPEP 4 : Définitions des critères et méthode de notation.

	Échelle de notation	Plausible et bien inférieure aux exigences					Size of firm			MDB					Personnes clés					Total D1 à D8		
		1	2	3	4	5	0	3	5	0	2	4	5	0	3	5	0	3	5			
<p>Plausible et bien inférieure aux exigences Répond à certaines exigences, mais pas à toutes, avec des lacunes importantes Réponse satisfaisante qui répond à la plupart des exigences et constitue une bonne réponse dans certains domaines Une réponse robuste qui est très satisfaisante dans tous ses aspects et qui surpasse les attentes pour certains aspects Réponse remarquable qui surpasse les exigences à tout point de vue. Capacité actuelle en personnel nettement inférieure aux besoins du projet. Capacité actuelle susceptible de répondre aux exigences du projet, avec quelques ajustements ponctuels. La capacité actuelle satisfait et dépasse les exigences du projet avec peu d'ajustements. Ne fournit que peu ou pas d'explications pour la plupart des aspects et des étapes du projet Fournit des renseignements satisfaisants pour la plupart des aspects et des étapes du projet Fournit des renseignements de très bonne qualité pour la plupart des aspects et des étapes du projet Fournit des renseignements très complets pour la plupart ou la totalité des aspects et des étapes du projet Expérience démontrée insatisfaisante Expérience démontrée satisfaisante Expérience démontrée très satisfaisante Non-participation aux projets de référence de l'EPEP 2 ou de l'EPEP 3 Participation aux projets de référence de l'EPEP 2 ou de l'EPEP 3, mais pas dans le rôle et la fonction désignés. Participation démontrée aux projets de référence de l'EPEP 2 ou de l'EPEP 3 dans le rôle et la fonction désignés.</p>																						
Critère D1																						
Justification de l'organisation de l'équipe	Note de base	5																				
	Facteur de pondération	8.0																				
																					Note pondérée	40
Critère D2																						
Structure de l'équipe, caractère complémentaire des membres de l'équipe et des sous-experts-conseils	Note de base	5																				
	Facteur de pondération	8.0																				
																					Note pondérée	40
Critère D3																						
Effectif (c'est-à-dire taille de l'entreprise)	Note de base						5															
	Facteur de pondération						8.0															
																					Note pondérée	40
Critère D4																						
Expérience des personnes clés	Note de base														5							
	Facteur de pondération														2.0							
																					Note pondérée	10
Critère D5																						
Expérience des personnes clés dans le rôle et la fonction désignés	Note de base														5							
	Facteur de pondération														2.0							
																					Note pondérée	10
Critère D6																						
Expérience des personnes clés dans des projets complexes	Note de base														5							
	Facteur de pondération														2.0							
																					Note pondérée	10
Critère D7																						
Expérience des personnes clés dans les projets de références de l'EPEP 2 ou de l'EPEP 3	Note de base														5							
	Facteur de pondération														2.0							
																					Note pondérée	10
Critère D8																						
Expérience et capacité relative à la MDB	Note de base						5															
	Facteur de pondération						8.0															
																					Note pondérée	40
Total - EPEP 4 - Composition, capacités et aptitudes de l'équipe (maximum : 200 points)																			200			

Noter: Pour tenir compte de cette modification, Annexe C – Matrices de notation a été mis à jour à la version 2 et est offert dans le fichier ZIP : Annex(e) C version 2, dans la section intitulée « Pièces jointes » sur achatsetventes.